RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**3JMR Précision**
**Société par actions simplifiée au capital social de 2 000 €**
**Lieudit Les Pierrelles 26240 BEAUSEMBLANT**
**841 593 031 RCS de ROMANS**

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize novembre,

A 10h00,

Les actionnaires de la Société dénommée « 3JMR Précision », Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, dont le siège social est sis BEAUSEMBLANT (26240), Lieudit Les Pierrelles immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 841 593 031,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation effectuée par la Présidence.

Est présent :

1. Monsieur Juan-Manuel RUIZ en qualité d'actionnaire et de Président, titulaire de 500 actions numérotées de 1 à 500,
2. La Société BSH en qualité d'associée et de Directrice Générale, titulaire de 500 actions numérotées de 501 à 1 000.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Juan-Manuel RUIZ, Président.

Le président constate que les actionnaires ayant voix délibérante sont présents, que les conditions de quorum sont réunies et qu'en conséquence, ils peuvent prendre toutes les décisions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- la démission de la Société BSH ;
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation ;
- un exemplaire des statuts de la société.

Monsieur Juan-Manuel RUIZ déclare que l'ensemble des documents ci-dessus visés ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et étaient disponibles au siège de la société pour consultation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Juan-Manuel RUIZ déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

| | |
|---|---|
| 1ère Résolution | Démission de la Société BSH de ses fonctions de Directrice Générale |
| 2ème Résolution | Mise à jour des statuts suite à la démission de la Société BSH |
| [redacted] | Pouvoirs |

[redacted]

3MR

La lecture de l'ordre du jour et des documents joints terminée, la discussion est ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

**1er. résolution : Démission de la Société BSH de ses fonctions de Directrice Générale**

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par la Société BSH le 13 novembre 2024 de ses fonctions de Directrice Générale de la société à compter du 13 novembre 2024. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

La Société BSH ne sera pas remplacée au poste de Directrice Générale.

Monsieur Juan-Manuel RUIZ maintient ses fonctions de Président au sein de la Société.

La résolution est mise au vote et adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

**2e. résolution Mise à jour des statuts suite à la démission de la Société BSH**

Suite à la démission de la Société BSH de son poste de Directrice Générale, il convient de modifier les statuts comme suit :

**Ancienne rédaction :**

**« ARTICLE 39 – NOMINATION DES DIRIGEANTS**

Nomination du Président
Le premier Président de la Société, nommé aux termes des présents statuts pour une durée illimitée, est :

**Monsieur Juan-Manuel RUIZ,**
Né à [redacted]
Demeu[redacted]

Monsieur Juan-Manuel RUIZ accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Nomination du Directeur Général
Est nommé en qualité de Directeur Général de la Société sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

**La Société BSH,**
Société par Actions simplifiée au capital de 2 000 €,
Dont le siège social est situé 4, route du Village – 38 110 ROCHETOIRIN,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vienne sous le numéro 793 084 138,
Représentée par Monsieur Vincent BOURDEAUX, Président.

Conformément aux dispositions des statuts, La Société BSH disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Toutefois, il ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de crédit-bail ;
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
- création ou cession de filiales ;

[redacted]

- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ;
- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements quelconques portant sur une somme supérieure à mille euros (1 000 €) par opération ;
- emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à mille euros (1 000 €) ;
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

**Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.**

Monsieur Vincent BOURDEAUX, au nom de La Société BSH qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

»

**Nouvelle rédaction :**

**« ARTICLE 39 – NOMINATION DES DIRIGEANTS**

Nomination du Président

Le premier Président de la Société, nommé aux termes des présents statuts pour une durée illimitée, est :

**Monsieur Juan-Manuel RUIZ,**
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted] – [redacted]

Monsieur Juan-Manuel RUIZ accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Directeur Général :

Par assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2024, la Société BSH a démissionné de son poste de Directeur Général.

La Société BSH ne sera pas remplacée au poste de Directeur Général. »

**3e. résolution Pouvoirs**

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un original pour effectuer tout dépôt, formalité et publication nécessaire.

Les résolutions sont mises au vote et adoptées à l'unanimité des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée à 10h30.

[redacted]